

*Date de dépôt : 16 novembre 2010*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 9661 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 570 000 F pour financer le renouvellement de l'installation de froid du bâtiment C (appui) du site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève**

### **Rapport de M. Jacques Béné**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 9 novembre 2010 pour traiter de ce projet de loi. Elle a siégé sous la présidence de M. Gabriel Barrillier et en présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI et M. Dominique Peyraud, directeur d'exploitation aux HUG. Le procès-verbal a été tenu par Mme Camille Selleger. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution.

### **Explications des HUG**

M. Peyraud explique que le PL 10688 visait au renouvellement de l'installation de froid du bâtiment d'appui du site Cluse-Roseraie. Le non-dépensé de 20 821 F correspond à 0,3% du montant total a été imputé sur le poste « divers et imprévus », qui représentait 2,4% du montant total. Le renouvellement de l'installation, vieille de 31 ans, a été réalisée conformément aux normes OPair et a consisté en la réfection du tubage et la mise en boucle du réseau d'eau glacée, ce qui a entraîné une économie globale de 1,5 gW/h et de 24 700 m<sup>3</sup> d'eau entre 2005 et 2009.

Le président procède au vote d'entrée en matière sur le PL 10688. L'entrée en matière est acceptée.

**Vote d'entrée en matière sur le PL 10688**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur le titre et le préambule du PL 10688. Le titre et le préambule sont acceptés.

**Vote sur le titre et le préambule du PL 10688**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 1 du PL 10688. Il est accepté.

**Vote sur l'article 1 du PL 10688**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 2 du PL 10688. Il est accepté.

**Vote sur l'article 2 du PL 10688**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote final sur le PL 10688. Le PL 10688 est adopté.

**Vote final sur le PL 10688**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

**Conclusion**

La commission à l'unanimité moins une abstention (député employé de l'hôpital) vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi tel qu'il vous est présenté.

*Catégorie : extraits*

## **Projet de loi (10688)**

**de boucllement de la loi 9661 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 570 000 F pour financer le renouvellement de l'installation de froid du bâtiment C (appui) du site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 9661 du 9 juin 2006 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	7 570 000.00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	7 549 178.12 F
Non dépensé	20 821.88 F

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.